



PROVINCE DE NAMUR – ARRONDISSEMENT DE DINANT
COMMUNE DE HASTIERE

Du registre aux délibérations du CONSEIL COMMUNAL de cette commune, il a été extrait
ce qui suit : séance du 27 novembre 2019

Présents : BULTOT Claude, Bourgmestre;
ROUSSEAUX Maud, DE RYCKE Fabrice, VINCKE Philippe,
CASTELEYN Joëlle, Echevins;
GEORGE Michaël, NENNEN Jean-Joseph, LIBERT Michel, HEES
Véronique, MORELLE Mathieu, JAMAR Corine, KESTEMAN Sylvie,
CARTIAUX Emmanuel, PAIRON Anne, PERILLEUX Olivier,
BOULANGER André, Conseillers;
FONTINOY Annick, Présidente du CPAS;
DEFECHE Valérie, Directrice générale.

20 - CDU -1.713.11 / 102852

Centimes additionnels au précompte immobilier-décision

LE CONSEIL COMMUNAL,

En séance publique ;

Vu la loi du 24 juillet 2008 ;

*Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement les articles
L1122-30, L1122-31 et L1331-3 ;*

*Vu le Code des Impôts sur les revenus 1992 et plus particulièrement les articles 249 à 256 et l'article
464, 1°;*

*Vu les recommandations émises par la circulaire du 17 mai 2019 relative à l'élaboration des budgets
des communes et des CPAS de la Région wallonne pour l'année 2020 ;*

*Considérant qu'il y a lieu en vue d'assurer la nécessaire continuité du service public d'adopter les
règlements fiscaux pour l'année 2020 ;*

*Attendu la demande d'avis de légalité introduite auprès du Directeur financier en date du 07 novembre
2019;*

Attendu l'avis rendu par le Directeur financier en date du 18 novembre 2019;

*Considérant la nécessité de générer des recettes communales afin de garantir l'équilibre des finances
communales ;*

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité :

- Il est établi, pour l'exercice 2020, 2600 centimes additionnels au précompte immobilier.
- La présente est transmise au Gouvernement wallon aux fins de tutelle générale d'annulation.
- Le présent règlement est publié conformément aux articles L 1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

PAR LE CONSEIL,

s)La Directrice générale,
Valérie DEFECHE

s)Le Président,
Michaël GEORGE

POUR EXTRAIT CONFORME LE 28/11/2019

La Directrice générale,

Valérie DEFECHE



Le Bourgmestre,

Claude BULTOT